

Coronavirus (COVID-19) : les départements ayant une forte circulation du virus à compter du 8 novembre 2021 :

En raison de l'évolution de la situation sanitaire, une liste des zones dans lesquelles la circulation du virus est identifiée comme élevée a été arrêtée. Celle-ci comprend :

- l'Ain ;
- les Alpes-de-Haute-Provence ;
- les Hautes-Alpes ;
- les Alpes-Maritimes ;
- l'Ardèche ;
- les Ardennes ;
- l'Aude ;
- l'Aveyron ;
- les Bouches-du-Rhône ;
- le Cher ;
- la Corrèze ;
- la Corse-du-Sud ;
- la Haute-Corse ;
- les Côtes d'Armor ;
- la Creuse ;
- la Drôme ;
- l'Eure-et-Loir ;
- le Gers ;
- l'Ille-et-Vilaine ;
- l'Indre-et-Loire ;
- l'Isère ;
- le Jura ;
- le Loir-et-Cher ;
- la Haute-Loire ;
- le Loire-Atlantique ;
- le Lot ;
- le Lot-et-Garonne ;
- la Lozère ;
- le Maine-et-Loire ;
- le Morbihan ;
- la Moselle ;
- le Nord ;
- l'Oise ;
- les Pyrénées-Atlantiques ;
- les Hautes-Pyrénées ;
- les Pyrénées-Orientales ;
- le Bas-Rhin ;
- le Haut-Rhin ;
- le Rhône ;
- la Sarthe ;
- la Savoie ;
- la Haute-Savoie ;
- les Deux-Sèvres ;
- le Tarn ;
- le Tarn-et-Garonne ;
- le Var ;
- le Vaucluse ;
- la Vendée ;
- la Vienne ;
- Paris ;
- la Seine-et-Marne ;
- les Yvelines ;
- l'Essonne ;
- les Hauts-de-Seine ;

- la Seine-Saint-Denis ;
- le Val-de-Marne ;
- le Val-d'Oise ;
- la Guadeloupe ;
- la Martinique
- la Guyane ;
- la Réunion.